

# FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FGC du 31.3.2015

Maison des Associations – Salle Gandhi

### Présents:

ACCED – O. Dianor (C)  
ADAP – N. Cantoreggi  
ANS – P. Sauvin  
ASAH – L. Berlie  
ASED – C. Martinet Fay  
ASSAFI – D. Strubin, F. Ukety  
ASSOTIC – M. Faure  
ASS. AMIS SUISSES – VILLAGES DOGONS – A. Djeguime  
ASS. SUISSE-CAMEROUN – J. Moynat  
ATD QUART-MONDE – H. Rozet  
CEAS GENEVE – H. Cheunta  
CETIM – J. Duchatel (CI, C)  
CINEMA DES TROIS MONDES – J.-P. Gontard  
COTMEC – M. Olivet  
COTMEP – O. Labarthe  
CSS – G. Nordmann, A. Pary  
E-CHANGER GENEVE – M. Clavijo-Musy  
EDFU – S. Limet  
ENFANTS DU MONDE – F. Lagier  
ESFA – D. Depelteau (CCF), A. Heiniger  
EFI – E. Merlach (CT)  
EQUITERRE - N. Cantoreggi  
FRERES DE NOS FRERES – G. Petitpierre  
GENEVE TIERS-MONDE – M. Cavadini  
GRAINE DE BAOBAB GENEVE-BURKINA – E. Longet  
HELVETAS GENEVE – P. Schmitt, R. Escobar  
HORYZON GE – P. Bursik  
HUMANITEL – L. Speziali  
IDH – SUISSE – E. Gallopin  
IHEID – D. Rossier (CT, C)  
IRED.ORG – P. Ecuillon  
JARDINS DE COCAGNE – G. Hunter, A. Zimmermann  
KALLPA GENEVE – S. Haldemann, J. Glasner  
KOMBIT – C.-L. Zaugg, R. Zaugg  
LA FLORIDA – PEROU - F. Ribordy  
MADRE TIERRA SUISSE – A. Rajman  
MAGASINS DU MONDE – E. Kopp Demougeot  
MCI – A. Stoll  
MEDES SAPCOM – S. Thebault, A. Titone  
MPF – J. Blanchard  
SDEV – F.-X. Kajyabwami (CT), M. Cordier, M. Perrin  
SOLIDAR - O. Baranova, S. Cusin  
PROTIERRADENTRO – J.-M. Rodriguez  
RAFAD - A. Vergeylen (CI)  
SIT – K. Studer  
SWISSAID – Genève – S. Dutruel, M. Kabongo  
SOCIETE RELIGIEUSE SUISSE DES AMIS (QUAKERS) – R. Ockwell  
TERRE DES HOMMES SUISSE-GENEVE – J.-L. Pittet, O. Grobet

TOURISM FOR HELP – M. Beji, G. Bouakkaz, G. Mongengo  
 TRADITIONS POUR DEMAIN, D. Gradis (CI)  
 URBAMONDE – C. Royez  
 UTOPIE NORD-SUD – B. Haroun Gossi

- C – R. Longet, S. Ghinet, C. Bertone, J. Rossiaud
- CI – D. Wermus
- S - L. Beetschen, M. Berger, M. Buschi, L. Cruz Hefti, Y. Marguerat, A.-M. Lopez-Riat, M. Rodriguez, D. Sebhatu

---

CI = membre Commission d'information CT = membre Commission technique  
 C = membre du Conseil S = collaborateur du secrétariat  
 CCF = membre Commission de contrôle financier des projets

---

Excusés:

DELEGUES DES ASSOCIATIONS SUIVANTES :

ACTARES, ASAC, CAP VERT GE, DECLARATION DE BERNE, FONDATION LE BALAFON,  
 GRAD, UNITERRE - COMMISSION INTERNATIONALE,

CONSEIL : J. Cramer, S. Lerch

COMMISSION TECHNIQUE : L. Soler-Gomez (C), S. Balbo Hodgers, D. Chevrolet, A. Diop, E. Dross, U. Forero, G. Devevey, F.-X. Kajyabwami, F. Lieberherr, A. Mellet, P.-L. Monteil, E. Noelte, F. Reinhard,

COMMISSION D'INFORMATION : C. Bruttin, A.-M. Cruz, G. Corredor, T. Guggenbühl, M.-F. Martinez, C. Piffaretti, J. Reinhard, S. Serrero

SECRETARIAT : R. Horner

René Longet, Président de la FGC, ouvre la séance et accueille la nombreuse assistance. Il mentionne que deux autres assemblées générales seront encore convoquées cette année ; la première pour le jeudi 25 juin 2015 (à 18h30 à la Maison des Associations) pour traiter en particulier de la question des co-financements et procéder à des élections partielles aux instances de la FGC, la deuxième aura lieu, comme d'habitude, en novembre.

Il indique que le 2<sup>e</sup> prix FGC/FEDEVACO Diaspora et développement, visant à promouvoir l'implication des associations de migrants pour le développement de leur pays d'origine, a été décerné à l'Association « Femmes pour la Planète » et remis le 26.3.2015 lors d'une petite cérémonie qui n'a pas drainé beaucoup de représentants des AM de la FGC. Une réflexion aura lieu sur la manière de poursuivre ces activités qui nous semblent importantes.

Il annonce la sortie de la FGC de 3 associations : Alborada qui s'est dissoute estimant que ses objectifs au Chili ont été atteints ; FIAN qui, en étant membre de la FGC, ne pouvait plus s'adresser aux pouvoirs publics et donc peinait à trouver le 50% de co-financement nécessaire pour les grands projets d'information (nous trouverons sans doute les moyens de continuer d'une manière ou d'une autre à collaborer avec cette association qui travaille essentiellement sur la souveraineté alimentaire, domaine qui nous intéresse toujours beaucoup) et enfin l'ASTM (Agir avec les scouts pour une terre meilleure) qui a démissionné mais qui doit encore répondre à ses obligations en matière de restitution de rapports. La FGC passe dès lors de 62 à 59 membres.

Maribel Rodriguez rappelle pour sa part aux AM l'information, donnée dans le Quoi de neuf du mois de mars, sur la formation, à l'intention des AM de la FGC et orientée sur la pratique, sur « Entraînement aux médias », qui aura lieu le samedi 25.4.2015. Elle invite également les AM à communiquer leurs événements à la FGC et, sans qu'il y aie aucune obligation à cet égard, leurs assemblées générales où le Conseil ou le Secrétariat se fera un plaisir de se faire représenter.

1. **PV** de la dernière Assemblée générale du 27 novembre 2014 (disponible sur la plateforme [www.fgc.ch](http://www.fgc.ch) sous onglet « la FGC », rubrique « rapports annuels »).

Le PV n'amène pas de remarques de l'assistance. Il est approuvé à l'unanimité moins 1 abstention.

2. **Rapport d'activités 2014** – document annexé

René Longet salue le travail réalisé par le Secrétariat, et en particulier par Yanik Marguerat, pour que ce projet de rapport d'activités 2014 puisse être finalisé à temps pour cette AG. Après approbation, il sera mis en forme graphiquement, illustré, puis imprimé d'ici à mai pour devenir notre principal support de communication de l'année.

Jean Blanchard regrette que le volume des documents envoyés pour cette AG à si court terme empêche de pouvoir les étudier sérieusement dans le délai imparti. René Longet est conscient de cette difficulté et regrette lui aussi la brièveté du délai. mais note qu'il est très difficiles de faire mieux en particulier en raison des délais imposés par le bouclage et la vérification des comptes.

Aucune autre remarque n'est formulée. Le projet de rapport d'activités 2014 est approuvé à l'unanimité.

3. **Comptes 2014** (comptes PP, bilan, et rapports des vérificateurs internes et externes ont été adressés aux AM – les annexes 1, 2, 3, 4 et 5 n'ont pas été imprimées mais se trouvent sur le site de la FGC)

a) Michel Berger, secrétaire exécutif, lit un extrait du rapport du vérificateur externe (Fiduciaire Tecafin SA – M. Stéphane Jacques). Outre les considérations usuelles, le rapport souligne que « selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31.12.2014 sont conformes à la loi suisse, aux statuts et à la règle 21 Swiss GAAP RPC ».

b) Rapport vérificateurs interne : Daniel Depelteau lit des extraits du rapport des vérificateurs interne relevant notamment que les comptes présentés sont conformes aux livres régulièrement tenus, aussi bien pour les coûts de fonctionnement que pour les divers fonds gérés par la FGC et que, par sondage, ils se sont assurés du bien-fondé du Bilan et du Compte de Perte et Profits.

Le compte de résultat de l'année 2014 fait apparaître un résultat positif de CHF 62'371. Au sujet des recettes et en rappelant la diminution de la contribution annuelle de l'Etat de Genève passée de CHF 3 Mo à CHF 2,5 dès 2013, il note malgré tout une augmentation globale des contributions de 2% essentiellement dues à l'augmentation des contributions des communes genevoises mais aussi de la DDC (comme prévu dans l'accord-cadre). Nous sommes suite à cette coupe dans un schéma de stagnation des ressources et d'augmentation des besoins. Il mentionne que, sur les frais de fonctionnement qui peuvent être imputés sur la contribution de l'Etat de Genève, la FGC a diminué le taux de prélèvement, initialement prévu à 12% selon le budget 2014, le passant à 11% ce qui a permis de transférer CHF 25'000 vers les projets de coopération au développement.

Pour les dépenses de fonctionnement, il note la bonne maîtrise des coûts qui totalisent CHF 932'669 en 2014, soit inférieurs de CHF 118'021 par rapport à 2013.

Les frais de personnel en 2014, en diminution par rapport à 2013, sont en légère augmentation par rapport au budget mais les comptes de dépenses masquent le fait qu'un remboursement de perte de gain en cas d'accident a été effectué et couvre entièrement ce petit dépassement.

L'écart budgétaire sur la ligne « Frais de fonctionnement des commissions et représentation » s'explique par les coûts induits par les travaux de la Commission ad hoc mais aussi par 3 AG et 2 forums. Enfin, la recapitalisation du fonds de prévoyance (CIA) s'est concentrée sur les comptes 2013 (dépense extraordinaire totale de CHF 249'649) ce qui a permis de libérer la somme de CHF 83'215 sur les comptes

2014.

Globalement les subventions pour les projets de développement, fonds d'information et autres fonds ont passé de CHF 10'224'672 à CHF 10'243'770 soit une augmentation de CHF 19'098.

c) Pour le Secrétariat, Michel Berger complète ce qui vient d'être dit par Daniel Depelteau en précisant, en ce qui concerne le remboursement perte de gain suite à un accident d'un membre du personnel, que les normes RPC imposent d'enregistrer ce type d'écritures en recettes et pas directement en diminution de dépenses des salaires. Il indique d'autre part qu'une question lui a été posée par une AM, hors séance, au sujet de la mise en provisions d'une partie de l'excédent 2014 (CHF 12'864 et CHF 4'288) et mentionne que cela résulte du contrat de prestations signé avec l'Etat de Genève qui régit que, en cas d'excédent, la part correspondant au financement de l'Etat de Genève pour les frais de fonctionnement (en l'occurrence 27,5% pour l'année 2014) doit être mise en provision et que le 75% de cette somme doit être réattribuée aux projets l'année suivante alors que le 25% est mis en provision jusqu'à l'échéance du contrat de prestations, puis est acquis à la FGC.

Aucune autre question n'étant posée, René Longet soumet les comptes 2014 à l'approbation de l'AG. Au vote, les comptes sont adoptés à l'unanimité.

#### **4. Rapport de synthèse 2014 de la Secrétaire générale (pour information)**

Il est rappelé que le rapport de synthèse est un document de la Secrétaire générale à l'intention des AM, des instances de la FGC et de nos principaux partenaires institutionnels. Il présente une synthèse des éléments marquants de 2014 pour la FGC. Ce document n'est pas soumis au vote de l'AG mais lui est présenté pour information.

Maribel Rodriguez résume ce document en relevant que l'année 2014 a été particulièrement intense pour la FGC avec notamment 3 Assemblées générales, 2 forums et 7 groupes de travail. Elle détaille les principaux chantiers mis en œuvre, notamment pour faire face aux questions de répartition des financements pour les projets, les besoins annoncés par les AM (depuis 2013) étant supérieurs aux ressources. Ainsi la Commission ad-hoc, composée de 13 représentants des AM, après de nombreuses réunions dans le premier semestre 2014, a soumis 18 recommandations adoptées avec amendements à l'AG de juin 2014, qui ont permis de mettre en œuvre un ambitieux plan de travail. Ce plan de travail, qui a mobilisé les AM et les instances, a permis d'adopter (à l'AG de novembre) une série de décisions cruciales dont les principales sont :

- Une planification financière bi-annuelle des projets entrée en vigueur pour 2015 et 2016. Elle note qu'un rapport intermédiaire sur l'évolution de la situation sur ce plan sera présenté lors de la prochaine AG
- L'intensification de notre présence dans le grand public pour être plus présent sur la scène genevoise
- La redéfinition du périmètre de notre action politique
- La levée du moratoire d'adhésion de nouvelles AM (une 1<sup>ère</sup> rencontre avec les associations candidates sera organisée avant l'été).

Maribel Rodriguez fait également un bref récapitulatif en ce qui concerne les projets en notant que l'on a pu gérer la coupe cantonale genevoise avec les mesures déjà prises (coupes sur les budgets des projets). Elle note que seuls 44% des rapports de projets sont arrivés dans les temps ce qu'elle déplore car cet indicateur doit être mentionné dans le rapport de résultats que nous devons établir pour nos principaux partenaires et est un des points sur lequel nous sommes jugés. Pour les projets d'information une mise à jour des critères a eu lieu. Comme les années précédentes et en collaboration avec Genève Tiers-Monde, trois séances consacrées à la formation des élus municipaux (ou acteurs administratifs des communes) sur la coopération au développement ont été organisées.

La gestion du risque nécessite une attention particulière de la FGC pour gérer et prévenir la survenance de crises dans certains projets et pour sécuriser la situation par rapport à certaines mauvaises expériences. Dans cette optique le personnel du Secrétariat a participé à 2 séances de formation relatives à la gestion des

crises et à la prévention de la corruption et les protocoles d'accord désormais signés avec les AM réaffirment que toutes les mesures seront prises pour prévenir et lutter contre les situations de malversation et de corruption. Une mise à jour du système de Contrôle interne sera effectuée en 2015.

Pour la communication, la volonté réaffirmée était d'aller à la rencontre du plus large public genevois afin de le sensibiliser aux questions liées à la coopération au développement et en vue de pouvoir mieux mobiliser les autorités politiques sur le sujet de la solidarité internationale. Ceci a été de multiples façons mentionné dans le rapport de synthèse, notamment le développement d'un partenariat avec la Tribune de Genève. Maribel Rodriguez mentionne aussi le début des réflexions sur le 50<sup>ème</sup> anniversaire de la FGC.

Au niveau du FEDERESEAU, plusieurs rencontres ont eu lieu à différents niveaux, notamment entre les Commissions Techniques, ainsi que pour coordonner les relations avec la DDC, le FEDERESEAU ayant la volonté de développer un socle commun de critères et d'être le portevoix d'un modèle de coopération unique par son ancrage dans le tissu associatif citoyen local et des petits projets de petite taille efficaces et complémentaires d'autres actions plus larges. Le FEDERESEAU permet aussi la mise en commun de plus en plus de ressources (formations, plateforme numérique, études, réseaux d'experts, etc.).

La Secrétaire générale note que le programme Partage des savoirs, soutenu par la DDC dès 2013, a pris de l'ampleur et de l'intensité en 2014 avec toute une série d'activités, de formations-réflexion et de moments d'échanges au sein de la FGC et à l'extérieur. Le programme Partage des savoirs a obtenu un vif intérêt des AM et la FGC souhaite obtenir encore plus de feedback sur la perceptions des activités passées et d'amener encore plus d'associations à s'intéresser à ce domaine. En dehors de la DDC, d'autres partenaires ont fait part de leur intérêt, en particulier la DGVS (Ville de Genève) avec qui nous avons développé des activités communes. Elle cite encore l'intérêt des échanges et note que pour la formation sur les partenariats, on a recouru à l'expertise d'un spécialiste d'Helvetas, membre de la FGC.

Sur les partenariats financiers, Maribel Rodriguez note que 10 communes genevoises ont désormais signé un accord cadre avec la FGC (Carouge et Satigny ayant signé en 2014) sur 18 qui participent financièrement au soutien de nos projets. C'est ainsi que 48% du total des financements des projets est soutenu par les communes (y compris la Ville de Genève pour 21%). La DDC maintient sa confiance à la FGC (y compris avec son appréciation pour les résultats obtenus par le programme Partage des savoirs). Le Canton de Genève a réduit sa contribution, mais Maribel Rodriguez mentionne le fonds cantonal drogue et développement qui a pu être sollicité par certaines de nos AM.

Au sujet du fonctionnement de la FGC, elle note les changements de nom de 2 AM (OSEO Genève qui devient SOLIDAR Suisse Genève et CARITAS Genève qui devient SeCoDév) et le départ de FIAN et d'ALBORADA. Elle considère comme un élément satisfaisant d'avoir pu maintenir les frais de fonctionnement à un taux de 9 %.

En conclusion, la Secrétaire générale indique qu'il nous incombe désormais de consolider nos alliances pour réaffirmer la FGC comme un acteur puissant dans la solidarité internationale à Genève et ainsi de renouer des relations positives avec l'ensemble des forces politiques présentes à Genève.

Gail Hunter (Jardins de Cocagne) demande quelles ont été les difficultés rencontrées pour le financement des GPI (grands projets d'information). Maribel Rodriguez mentionne certains projets sensibles politiquement qui ont eu de la peine à être financés voire n'ont pas pu être entièrement pris en charge par certaines collectivités publiques. Jean Blanchard (MPF) se dit choqué par le terme de « gestion des risques » estimant que l'utilisation de ce terme est un glissement sémantique venant de l'économie qui l'inquiète. René Longet indique à ce sujet qu'il n'y a aucune intention de ce type et que cette formulation est largement utilisée aussi dans notre secteur comme outil de gestion.

## 5. Propositions de modifications statutaires

René Longet évoque les documents adressés avec la convocation à cette Assemblée générale concernant les modifications statutaires proposées. Un document explicite ces changements et un autre concerne le texte modifié des statuts et où les modifications proposées sont surlignées en jaune.

**a) modification de l'article 4 (chapitre 2. Associations membres)**

René Longet explique que suite à l'adaptation du règlement sur les admissions de nouveaux membres et aux discussions à ce sujet durant la dernière AG, nous avons soumis la rédaction actuelle de l'art. 4 des statuts (et l'ensemble des propositions de ce soir) à un juriste (Me Bonvallat, de CARITAS-Genève). Il en résulte que pour confirmer que pour pouvoir adhérer à la FGC, la personne morale candidate doit avoir son Siège à Genève, la mention « principal » après Siège figurant dans nos statuts est inutile puisque si la section est constituée en association indépendante avec Siège à Genève, le mot principal devient redondant. La formulation proposée est donc :

*« Peut devenir membre de la Fédération toute personne morale ayant son **siège\*** dans le canton de Genève et répondant aux conditions suivantes : »*

La note de renvoi qui fait partie intégrante de l'article indique de plus « **Disposition adoptée en AG le 31.3.2015 et ne s'applique qu'aux nouveaux membres, soit ceux postulant après le 31.3.2015** ». René Longet explique que cette précision permet d'éviter de devoir réexaminer les situations particulières, parfois fort anciennes, qui avaient été évoquées lors de la dernière AG, notamment d'Helvetas ou de la Déclaration de Berne . Cette AM est absente ce soir mais J. Reinhard a fait parvenir le message suivant sur ce sujet : « ... Nous avons discuté à l'interne de la révision des statuts de la FGC. Nous sommes d'accord avec les propositions du Conseil. Le Conseil est arrivé à une bonne solution pacificatrice sur la qualité de membres... ».

Jean-Luc Pittet approuve globalement les modifications proposées mais souhaiterait qu'en parallèle l'on trouve une formulation un peu plus contraignante pour se prémunir de postulations de grandes associations internationales (type Oxfam par exemple). René Longet indique que c'est bien l'esprit des statuts tels que proposés aujourd'hui, qui exigent un réel ancrage à Genève des membres de la FGC. Il demande que l'on confie la tâche au Conseil de voir si et comment on peut encore préciser le sujet dans ce sens.

Le mandat au Conseil de travailler sur la proposition de Jean-Luc Pittet est accepté à une majorité évidente (1 opposition et 2 abstentions).

Les modifications proposées pour l'article 4 sont adoptées à l'unanimité.

**b) Modification de l'article 5 c)**

Pour tenir compte de l'introduction des protocoles d'accord à signer entre la FGC et les AM pour la gestion des projets, l'article 5 c) est complété comme suit :

*« c) se conformer aux directives relatives à la présentation et aux suivi des projets, **ainsi qu'aux protocoles d'accord signés avec la Fédération** »*

Cette modification est adoptée à l'unanimité.

**c) Modification de l'article 10 (Assemblée générale)**

René Longet indique que la nouvelle disposition prévue ouvre la possibilité aux AM de choisir le mode d'envoi qu'elles préfèrent en ce qui concerne les documents concernant les Assemblées générales en ouvrant la possibilité de recevoir ces documents par voie électronique ce qui permettrait de diffuser plus facilement cette documentation dans leurs instances. La formulation proposée par le Conseil est :

*« ... Les convocations sont adressées par voie postale ou **électronique** au siège de l'Association membre... »*

Après discussion, il est convenu qu'à défaut d'instructions contraires de l'AM, l'envoi se fera par voie

électronique (mais aussi, et seulement si l'AM en fait la demande, par voie postale).

Le texte retenu devient ainsi : « Les convocations sont adressées par voie électronique ou, sur demande, postale au siège de l'association... »

Cette modification ainsi formulée est adoptée à l'unanimité.

#### **d) Modification de l'article 11 b)**

Pour le Conseil, Serge Ghinet, Vice-Président de la FGC, présente les raisons de la modification de cet article en ce qui concerne l'élection des membres des instances. Les instances de la FGC doivent à la fois répondre à un critère de représentativité de la diversité des AM et permettre d'offrir, à travers leur engagement bénévole, la garantie du label FGC. Actuellement, les candidats aux instances adressent une lettre de motivation et leur CV. Un entretien a ensuite lieu avec des représentants du Secrétariat et de la Commission concernée, puis le Conseil formule un préavis. Cette procédure permet de faire connaissance avec les candidat-e-s et de préciser l'adéquation des attentes réciproques. Toutefois, une candidature spontanée qui serait effectuée durant la séance même de l'Assemblée générale n'est pas actuellement exclue par les statuts et il est donc apparu au Conseil, pour garantir une égalité de traitement, qu'il serait nécessaire de remédier à cette situation, ce pourquoi, en complément à l'article 11 lettre b), il est proposé d'ajouter :

***« Les candidatures aux instances de la Fédération doivent être déposées au plus tard 8 semaines avant la date de l'AG concernée.***

***De ce fait les Assemblées générales concernées seront prénotifiées selon les mêmes formes qu'une convocation au moins 3 mois à l'avance avec mention des élections prévues.***

***Le Conseil formule un préavis sur ces candidatures à l'attention de l'AG. »***

Cette modification est adoptée à une majorité évidente (1 opposition, 1 abstention).

#### **e) Modification de l'article 23 (Chapitre 5. Recours)**

Serge Ghinet explique les raisons motivant la reformulation de cet article. Actuellement il y a consensus au sein de la FGC que l'article 23 s'applique exclusivement au refus de projets par le Conseil. Le Conseil souhaite toutefois étendre la possibilité de recours à l'AG aux éventuelles décisions du Conseil en matière d'exclusion de membres. D'autre part il est apparu que la procédure actuelle pour le recours sur les refus des projets n'était pas satisfaisante (cf. malaise au sujet du recours traité lors de l'AG du 27.11.2014) en particulier parce que l'AG statue en procédure immédiate avec une information sommaire ne permettant pas une analyse suffisante du dossier (ce qui contraste avec le travail fait en amont en CI/CT puis au Conseil). En cas de recours au sujet d'un projet, une commission ad hoc de 5 AM serait désignée par l'AG qui procéderait à son tour à un examen du projet et établirait une proposition à traiter lors de l'AG suivante.

L'article serait en conséquence remanié comme suit:

***« Les décisions du Conseil en matière d'exclusion d'une association membre ou de refus d'un projet présenté par une association membre peuvent faire l'objet d'un recours de l'association membre destinataire de la décision devant l'Assemblée générale dans un délai d'un mois à compter de la notification. Le recours motivé est à adresser au Secrétariat de la Fédération et doit être traité lors de la plus proche Assemblée générale.***

***En cas de recours à l'AG portant sur un projet, celle-ci nommera cinq délégués issus de cinq associations membres différentes et n'ayant aucun lien avec l'association recourante.***

***Ces personnes seront chargées d'analyser l'intégralité du dossier et de rencontrer la recourante, ainsi que les représentants des instances ayant étudié le dossier. Sur la base de ces informations et en suivant les critères d'évaluation de projets en vigueur à la Fédération, ils formulent, à la majorité simple, une recommandation argumentée à l'attention d'une prochaine Assemblée générale qui***

*tranche en dernier ressort. »*

Pour répondre à une question de Sébastien Dutruel, Swissaid, il est indiqué que la procédure en amont du recours à l'AG reste inchangée telle qu'elle est prévue dans le Manuel de gestion (examen CT, puis si recommandation négative = constitution d'une délégation du Conseil qui rencontre l'AM puis établit sa propre recommandation au Conseil qui statue. En cas de nouveau refus, l'AM peut faire recours à l'AG). Martyna Olivet (COTMEC) s'interroge sur la question de la nécessité d'absence de liens avec l'AM recourante pour participer à la Commission ad hoc. Serge Ghinet fait appel à l'éthique des AM pour répondre à l'esprit de cette exigence. Les personnes qui seront désignées par l'Assemblée générale ne devraient pas non plus être membres des instances ayant traité du projet (CT ou CI et Conseil). Daniel Depelteau se demande si l'AM concernée ne devrait pas faire partie de ce groupe. René Longet n'y est pas favorable car il ne s'agit pas d'une Commission arbitrale mais d'une occasion de donner une nouvelle chance au projet à travers un processus de réexamen suivant les standards de qualité de la FGC. Olivier Labarthe (COTMEP) propose de mentionner « aucun lien structurel » proposition qui est modifiée par Gilles Petitpierre, Frères de nos frères, qui propose plutôt « aucune relation particulière ». Cyril Royez, URBAMONDE souhaite que l'amendement tel que mentionné par M. Petitpierre soit mis au vote en regard de la version initiale proposée par le Conseil. Sur la question des recours à l'AG au sujet d'une éventuelle exclusion de la FGC, Ron Ockwell (Quakers), demande si le même type de procédure ne devrait pas être également appliqué (nomination d'une Commission ad hoc). René Longet note que l'exclusion d'une AM était, jusqu'à présent du seul ressort du Conseil et que ce genre de décision, rare, ne nécessite pas la création d'une commission spéciale et d'être agendée lors de deux Assemblées générales.

Au vote, la version initiale mentionnant : «... *cinq délégués issus de cinq associations membres différentes et n'ayant aucun lien avec l'association recourante...* » est soutenue par 13 voix

La version modifiée : «... *cinq délégués issus de cinq associations membres différentes et n'ayant aucune relation particulière avec l'association recourante...* » est acceptée à la majorité (35 voix). C'est donc cette formulation qui est retenue.

Un second amendement est proposé selon lequel cette clause s'applique également aux instances ayant examiné le dossier, soit la CT et le Conseil. Il est accepté et la phrase devient ainsi :

**« ...aucune relation particulière avec l'association recourante, la commission technique ayant examiné le projet ou le Conseil »**

Avec cet amendement, la modification de l'article 23 est adoptée à l'unanimité.

## 6. Stratégie générale d'Enfants du Monde – Fabienne Lagier

S'agissant de la présentation des stratégies générales d'Enfants du Monde et de la CCS, René Longet remercie ces deux AM de leur disponibilité en rappelant que cette présentation était déjà prévue lors de la dernière AG du 27.11.2014 et que, compte tenu du retard alors pris sur les autres sujets à l'ordre du jour, ces présentations avaient du être reportées. Il note que les stratégies générales sont des outils très utiles qui sont demandés aux AM recevant un montant supérieur à CHF 400'000 par an de la FGC mais qui peut également être intéressante à réaliser par d'autres associations.

Fabienne Lagier, Secrétaire générale adjointe d'Enfants du Monde procède donc à la présentation de la stratégie générale d'Enfants du Monde. Cette présentation peut être consultée à l'adresse électronique suivante :

[http://federeso.ch/sites/default/files/edm\\_presentation\\_programme\\_2013-16\\_pour\\_fgc\\_cb\\_vf.pdf](http://federeso.ch/sites/default/files/edm_presentation_programme_2013-16_pour_fgc_cb_vf.pdf)

Diego Gradis (Traditions pour demain) demande si Enfants du Monde intervient en tant qu'ONG où si les activités sont pilotées par des partenaires locaux. Fabienne Lagier confirme que le maximum d'activités sont conduites par les partenaires locaux, éventuellement avec la coopération de coordination régionale d'Enfants du Monde mais que cela dépend des contextes car Enfants du Monde a parfois plus de crédit auprès des autorités locales pour faire avancer certains sujets concernant la santé materno-infantile ou



l'éducation. Au Guatemala c'est plus facile qu'au Niger. La Secrétaire générale d'Enfants du Monde évoque encore le dilemme, non encore totalement résolu, de son association entre le choix de centrer la couverture de ses opérations par des spécialistes thématiques ou de couvrir les opérations selon les secteurs géographiques pour un suivi de proximité, par exemple dans la zone sahélienne.

### **7. Stratégie générale de la Centrale Sanitaire Suisse Romande (CSS)**

Alicia Pary et Gaspard Nordmann, chargés de projet, mentionnent que la dernière stratégie générale de la CSS datait de 2002 et que l'association a éprouvé le besoin de faire le point de la situation pour mieux cerner son identité et d'analyser l'évolution de la situation depuis cette date mais aussi en regard de l'évolution de l'association qui a fêté ses 75 ans en 2012 (un livre rétrospectif a été publié à ce sujet). Ils rappellent que l'association a été créée en 1937 par un groupe de médecins et d'infirmières pour soigner les blessés des forces républicaines dans la guerre civile espagnole. La CSS étant ensuite active, notamment, en Yougoslavie et au Vietnam, initialement pour des actions humanitaires. Ils relèvent que le taux d'activité de la CSS a été très variable selon les périodes, dépendant de l'actualité et de l'engagement des bénévoles. Ils notent une forte diminution des fonds propres résultant du vieillissement de la base des cotisants. Le bulletin d'information de la CSS est envoyé trimestriellement, à 1700 personnes.

La présentation complète, notamment en ce qui concerne les activités actuelles, peut être consultée à l'adresse électronique suivante :

[http://federeso.ch/sites/default/files/css\\_presentation\\_strategie\\_ag\\_fg\\_2015-03-31.pdf](http://federeso.ch/sites/default/files/css_presentation_strategie_ag_fg_2015-03-31.pdf)

René Longet remercie pour la présentation très complète et Maribel Rodriguez demande s'il y a une évolution en ce qui concerne la recherche de relève de leur base associative. Gaspard Nordmann et Alicia Pary répondent que de nombreux contacts sont faits, en particulier auprès des étudiants, mais qu'il est difficile de fidéliser les jeunes sur le long terme, même si l'association est active sur les réseaux sociaux.

### **8. Stratégie générale de Genève Tiers-Monde**

Une nouvelle stratégie générale de Genève Tiers-Monde est actuellement en cours d'élaboration et sera présentée ultérieurement. Ce point de l'ordre du jour est donc repoussé avec nos excuses à GETM.

### **9. 50<sup>ème</sup> anniversaire de la FGC en 2016**

Yanik Marguerat, Chargé de communication, présente le fil conducteur et les lignes de forces retenues à ce stade pour cet événement et souhaite ouvrir la discussion sur les attentes des AM. René Longet souligne qu'il est très important que l'on s'investisse pleinement pour valoriser au maximum cet événement, non pas pour une auto-célébration mais pour se servir de cette opportunité afin de remettre la coopération au développement au centre de la place publique. Il indique que ces premières idées sont le fruit de discussions au sein d'un groupe conjoint CI-Conseil de 7 ou 8 personnes.

Yanik Marguerat indique que plusieurs activités résultent de la stratégie d'information 2015-2016 adoptée lors de la dernière AG (étude sur les 50 ans de la FGC, journée Genève solidaire, publication Solidarité Genève Sud, voyage terrain, etc.) et qu'à cela viendrait se greffer, notamment, d'autres activités prévues par les AM qui ont été contactées à ce sujet dans les deux derniers numéros du Quoi de Neuf et qui pourraient s'intégrer dans les 50 ans de la FGC. Il répète la volonté de ne pas faire des 50 ans une célébration auto complaisante mais plutôt de ponctuer l'année de moments pour visibiliser la FGC comme un acteur clé de la solidarité internationale, de repenser notre rôle pour les années à venir et de démontrer que nous sommes une alliance entre citoyens genevois et institutions publiques et que nous offrons un réseau de près de 60 organisations pour un engagement genevois diversifié et efficace. Il s'agira démontrer comment nous pouvons agir localement pour changer les choses au niveau global et quelle est notre plus-value.

En plus de ce qui a été déjà mentionné, il est prévu à ce stade, mais pas encore définitivement adopté, de créer un événement itinérant (exposition) qui circulerait dans les principales communes qui soutiennent notre travail. Un moment fort par trimestre devrait de plus être organisé et viserait des publics différents et des partenaires différents. Des expositions photos prévues par Traditions par Demain et Helvetas pourraient être intégrées au programme.

Le public cible visé sera essentiellement le grand public (surtout les jeunes) mais aussi les acteurs politiques et les partenaires institutionnels, le réseau de la Genève Internationale avec d'autres acteurs des organisations internationales que l'on veut également inclure en créant des passerelles avec eux.

Les prochaines échéances seront pour le groupe de travail de préparer très rapidement un programme plus concret en incluant les propositions faites par les AM et Yanik Marguerat lance donc un appel à toutes les AM à faire part de leur intérêt pour participer au groupe de travail ou de proposer des activités pour cette célébration du 50<sup>ème</sup> anniversaire de la FGC. Le groupe de travail élaborera un programme un peu plus précis qui sera présenté au Conseil et un retour sera fait à la prochaine AG du 25.6.2015. Yanik Marguerat indique encore qu'un logo et un slogan seront disponibles dès l'automne et communiqué aux AM. Pour tout ce programme un budget sera disponible sur le fonds d'information. René Longet relaie l'appel aux AM et le souhait d'insérer les activités prévues des AM dans l'ensemble du programme. Jean Blanchard mentionne qu'il sera important de monter comment la FGC a contribué à l'essor de la coopération au développement.

#### **10. Alternatiba (18 au 20 septembre 2015) – Rôle de la FGC et possibilités d'implications des AM**

Jean Rossiaud, membre du Conseil, fait la présentation du projet Alternatiba et des activités prévues à Genève du 18 au 20 septembre 2015 au sein du Village des Alternatives au changement climatique à Plainpalais. Ce projet est lié au prochain sommet mondial sur le climat de Paris (fin 2015). Le mouvement, parti après la décevante Conférence du Climat de Copenhague, a fait un grand travail de lobbying auprès des gouvernements (Climate Justice Now et Amis de la Terre) dans d'action et de mobilisation pour encourager la prise de mesures concrètes par les gouvernements. La démarche d'Alternatiba à Genève veut quant à elle travailler localement sur le terrain pour lutter contre le réchauffement climatique avec des actions directes et non gouvernementales. L'initiative Alternatiba a obtenu un immense succès à Bayonne en octobre 2013 et à partir de là, déjà 80 mouvements se sont créés. En janvier 2014, des assises transfrontalières ont également eu lieu et ont décidé d'organiser l'événement à Genève du 18 au 20 septembre avec : une foire des solutions locales (marchés bio, solaire), des événements festifs (théâtre, cinéma), des forums sur les questions climatiques avec quelques grandes conférences (500 ateliers).

Une vingtaine de commissions avec un premier brainstorming de 120 personnes (dont la moitié de France) se sont déjà rencontrées. Une Coordination se rencontre 1 fois par mois. 20 espaces thématiques ont déjà été définis (énergie, eau, agriculture, solidarité internationale, etc.) et Jean Rossiaud estime que la FGC et ses AM devraient également être là. Les activités auront lieu sur la Plaine de Plainpalais, (marché aux puces avec ateliers récupération, réparation, repas The Meal, recyclage et marché du dimanche); à la Salle Communale de Plainpalais, à Unimail, à l'HESS et à la Maison des Associations (éducation et santé).

Il signale qu'Urbamonde et le Grad se sont déjà impliqués pour l'événement Alternatiba et que Jean-Luc Pittet est également inscrit. Jean Rossiaud appelle donc le plus d'associations possibles ou de personnes individuelles à se joindre au mouvement et estime qu'il s'agira d'un très gros événement qui pourrait concerner de 10'000 à 40'000 personnes. Il se tient à disposition pour répondre à toute question, immédiatement ou hors séance, sur ce sujet. René Longet confirme que le Conseil s'est saisi du sujet et que lui-même et Maribel Rodriguez ont participé pour la FGC à la réunion de lancement d'Alternatiba voici deux mois dans cette même salle. Les informations sur Alternatiba seront placées sur la plateforme électronique de la FGC.

#### **11. Divers**

Avant de clore la séance et de passer à la partie informelle, René Longet souhaite saisir l'occasion de remercier Louissette Beetschen, comptable de la FGC, à l'occasion de ses 25 ans d'engagement au secrétariat et il la caractérise par six mots : constance, précision, fidélité, exigence, sourire et amitié. Il

signale également, avec les vifs remerciements de la FGC, que Rachel Horner partira tout prochainement à la retraite et qui a adressé son message de départ dans le dernier Quoi de Neuf. Elle ne pouvait malheureusement pas être avec nous ce soir. Il espère que, comme Gail Hunter, la devise un jour à la FGC, toujours à la FGC s'appliquera également à Rachel.

Prochaine Assemblée générale le 25 juin 2015 (Maison des Associations – Salle Gandhi).

01.04.2015 /mb